



Besançon, le 22 février 2018

Classement au titre des sites du platane monumental de CEZY et de ses abords

70 ans après le dernier classement d'un arbre au titre des sites, ce nouveau site classé de 4 198 m² vient compléter les 20 sites classés de l'Yonne.

Le décret du 06/02/2018 vient couronner 5 ans de procédure, initiés fin 2012 par la saisine de la DREAL par la propriétaire de l'arbre, suite à un conflit de voisinage avec son voisin, qui demandait l'application du Code Civil et l'enjoignait d'élaguer les branches surplombant sa propriété. En effet, il s'agit d'un platane aux mensurations hors du commun : une cépée de 6 troncs, soudés à la base en formant un tronc unique de 10,50 m de circonférence, une hauteur de 45 m et un âge estimé à 200 ans minimum, faisant de ce sujet le plus gros platane de Bourgogne et l'un des plus rares dans la catégorie « multi troncs » en France.

L'association nationale ARBRES lui a décerné le label « arbre remarquable de France » en 2008 et a joué un rôle de médiation important pour la procédure de classement.

L'enquête publique en 2013, puis la présentation du projet devant la commission départementale des sites et des paysages de l'Yonne en 2014, et enfin la validation par la commission supérieure des sites fin 2015 ont été les étapes clés de ce dossier, qui a été marqué également par une procédure d'urgence rarissime : une instance de classement a été prononcée par le Ministère de l'Ecologie en juin 2013 afin de permettre au juge du TGI de Sens de trancher en faveur d'une non application du code civil.

Cette proposition de classement d'un arbre et de ses abords a suscité de nombreux débats en commission supérieure des sites, ainsi que devant le Conseil d'Etat, sollicité pour avis sur le projet de décret. En effet, aucun arbre n'a été classé au titre des sites depuis 1948. Cette nouvelle protection renoue donc avec une pratique ancienne, mais en la modernisant puisque les abords du platane, assurant sa sauvegarde et son écrin paysager sont également visés par le décret.

[Plus d'information sur le site internet de la DREAL](#)

Contact :

Patricia DROZ – 03 81 21 67 18 – 07 61 20 94 79

patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr

Communiqué de presse